
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 janvier 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 44, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point modifié :

8.1 Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2021-642 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021*

Point retiré :

7.3 Conseil — Aides financières

Points ajoutés :

- Conseil — Aide financière — La Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. (l'Intrépide et l'Illusion);
- Conseil — Aide financière — Solidarité familles et sécurité routière;
- Conseil — Aide financière — Laura Lémerveil;
- Conseil — Aide financière — Centre CASA (1997);
- Conseil — Aide financière — Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec;
- Conseil — Aide financière — Club Aérogym inc.;
- Conseil — Aide financière — Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Conseil — Aide financière — Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Conseil — Aide financière — A.F.E.A.S. cercle de St-Augustin inc.;
- Conseil — Aide financière — Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge;
- Conseil — Aide financière — Conseil de bassin du lac Saint-Augustin;
- Conseil — Aide financière — Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 14 JANVIER 2021 RELATIF AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal du 1^{er} décembre 2020.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 11 décembre 2020 au 7 janvier 2021, pour un montant de 3 253 128,40 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 11 décembre 2020 au 7 janvier 2021, pour un montant de 5 591 154,58 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 décembre 2020, pour un montant de 621 800,59 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 décembre 2020, pour un montant de 568 509,62 \$.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-006

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2020 en modifiant, à la résolution 2020-559, les mots « M. François-Michel Hardy, coordonnateur » par les mots « M. Mathieu Després, chargé de projet en urbanisme ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

AMENDEMENT

DE retirer tous les mots après *22 décembre 2020*.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, M. Marcel Desroches
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte et Jonathan Palmaerts
L'amendement est rejeté à la majorité, le président vote.

Le vote est ensuite pris sur la proposition principale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-007

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 DÉCEMBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 décembre 2020.

À 20 h 49, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, quitte son siège.

À 20 h 53, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, reprend son siège.

2021-008

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 JANVIER 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

5867

- DE2020-1008** Avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*
- DG2020-039** Entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale relative à l'octroi d'une subvention pour des projets en lien avec son rôle et ses responsabilités en raison de son statut de capitale nationale du Québec
- AP2020-891** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) — Contrats débutant en 2018 — Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218)
- AP2020-899** Adjudication d'un contrat pour l'ajout de licences *VPN 2020* (Appel d'offres public 74629)
- AP2020-915** Dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811)
- AP2020-926** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), *N/D 19-300 (4008)* (Dossier 61426)
- AP2020-927** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au contrat de services professionnels — Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* (Dossier 74708)
- AP2020-945** Résiliation de l'entente de services entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique* (Dossier 52358)
- DE2020-802** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention en 2021 et en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec*
- DE2021-003** Avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19*
- FN2021-001** Contribution 2021 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*
- OM2020-006** Approbation des prévisions budgétaires 2021 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PA2020-161** Approbation du *Règlement N° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*

- PA2020-162** Approbation du *Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*
- RH2020-1110** Modification de l'annexe A-1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*
- RH2020-1135** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- RH2020-1150** Nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice par intérim du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun
- SO2020-006** Approbation du budget pour l'exercice financier 2021 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2020-268** Appropriation de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TM2020-271** Appropriation de 1 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PQ2020-025** Appropriation de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2020-154** Appropriation de 566 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- GI2020-013** Appropriation de 850 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- GI2020-014** Appropriation de 2 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- LS2020-281** Appropriation de 2 340 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TM2020-164** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout et au retrait de certains feux de circulation, R.A.V.Q. 1360*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-009

CONSEIL — UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'insérer le texte suivant avant le dernier paragraphe de la proposition originale.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 (SUITE)

DE donner au Service du greffe le mandat d'initier le processus de modification du *Règlement 2018-545* afin d'intégrer le paragraphe suivant au code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures :

Les membres du conseil municipal doivent en tout temps adopter un comportement poli et courtois à l'égard des autres membres du conseil, des employés de la Ville ainsi que des citoyens. Toutes leurs communications, tant verbales qu'écrites, et tant publiques que privées, doivent être empreintes de respect.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-010

CONSEIL — NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2;

DE désigner Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, pour agir comme présidente lorsque le CCU agit à titre de Conseil local du patrimoine (CLP).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-011

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES INC. (L'INTRÉPIDE ET L'ILLUSION)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. (l'Intrépide et l'Illusion) a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme La Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures inc.;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-012

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — SOLIDARITÉ FAMILLES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Solidarité familles et sécurité routière a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Solidarité familles et sécurité routière;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-013

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — LAURA LÉMERVEIL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Laura Lémerveil a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 7 500 \$ à l'organisme Laura Lémerveil;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-014

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CENTRE CASA (1997)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre CASA (1997) a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 250 \$ à l'organisme Centre CASA;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-015

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-016

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB AÉROGYM INC.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club AérogyM inc. a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 7 500 \$ à l'organisme Club Aérogym inc.;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-017

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et, qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-018

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — ASSOCIATION CULTURELLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 300 \$ à l'organisme Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-019

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — A.F.E.A.S. CERCLE DE SAINT-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme A.F.E.A.S. cercle de Saint-Augustin inc. a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme A.F.E.A.S cercle de Saint-Augustin inc.;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-020

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 000 \$ à l'organisme Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-021

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CONSEIL DE BASSIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Conseil de bassin du lac Saint-Augustin a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Conseil de bassin du lac Saint-Augustin;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-022

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 28 500 \$ à l'organisme Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-470-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-023

**CONSEILLER – M. MARCEL DESROCHES, DISTRICT NUMÉRO 1 —
DEMANDE DE CONSULTATION CITOYENNE, PROJET HYDRO-QUÉBEC,
ROUTE TESSIER/CHEMIN DE LA BUTTE**

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et, qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte donc son siège à 21 h 28 et laisse la présidence à la mairesse suppléante, Mme Annie Godbout, conseillère district numéro 5.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-392 a été adoptée par ce conseil le 22 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoit dans son essence, qu'Hydro-Québec est autorisée, avec l'accord de la Ville, à procéder à ses frais aux travaux d'aménagement d'un massif de béton permettant le passage d'une ligne électrique souterraine sur la Route Tessier et le Chemin de la Butte;

CONSIDÉRANT QUE sur la Route Tessier, ledit massif de béton sera en plus, surmonté d'un trottoir;

CONSIDÉRANT QU'une pétition datée du 27 novembre 2020 et comptant plus de 60 signatures a été déposée au conseil demandant que les citoyens concernés soient consultés sur ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette pétition a été signée dans des circonstances difficiles liées à la COVID et que les citoyens concernés n'ont pas pu et ne peuvent toujours pas faire entendre leur voix de manière adéquate parce que, notamment, les séances du conseil ne sont pas tenues en présence du public;

CONSIDÉRANT QUE la consultation des citoyens et la prise en compte de leurs besoins constituent des principes démocratiques de base;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale de ce projet semble faire défaut;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE la Ville tienne une consultation formelle permettant aux citoyens concernés de faire valoir adéquatement leur point de vue sur ce projet.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,
Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, la présidente vote

À 22 h 18, à la suite des délibérations et du vote, M. Sylvain Juneau, maire, reprend son siège et la présidence.

2021-024

**TRÉSORERIE — PAIEMENTS COMPTANTS SUR LES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT À ÊTRE REFINANCÉS EN 2021**

CONSIDÉRANT QUE lors de la l'adoption du budget 2021, il a été décidé de payer au comptant le solde dû des règlements d'emprunt à être refinancés le 10 février 2021, le 21 septembre 2021 et le 27 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le directeur des finances-trésorier soit autorisé à effectuer les paiements comptants au lieu des refinancements prévus pour les règlements suivants :

Pour le refinancement des règlements prévu le 10 février 2021 :

Numéro	Titre	Montant
REGVSAD-2010-204	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-204 pour un montant de 7,5 M pour la réfection de tous les services publics et infrastructures de la rue Lionel-Groulx	152 200,00 \$
2011-254	Règlement d'emprunt numéro 2011-254 au montant de 435 000 \$ pour la réfection du ruisseau Charland-du-Lin	21 400,00 \$
REGVSAD-2011-300	Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2011-300 au montant de 5 196 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisation	45 700,00 \$
REGVSAD-2012-313	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-313 au montant de 2,5 millions pour le prolongement du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Félix (Phase II)	119 300,00 \$
REGVSAD-2012-329	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents	303 400,00 \$
REGVSAD-2012-330	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilité publique et l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel Nord	200 300,00 \$
REGVSAD-2013-359	Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2013-359 au montant de 5,3 millions décrétant des dépenses en immobilisations	93 100,00 \$
REGVSAD-2013-360	Règlement numéro REGVSAD-2013-360 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers, de stationnements et de passerelles au Boisé du Brome	17 500 \$
REGVSAD-2014-417	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2014-417 au montant de 1 780 000 \$ pour la réfection du 3 ^e Rang, phase 4	193 100,00 \$
	Total	1 146 000,00 \$

Pour le refinancement des règlements prévu le 21 septembre 2021 :

Numéro	Titre	Montant
REGVSAD-2008-101	Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-101 pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec	284 000,00 \$
REGVSAD-2008-127	Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-127 abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-078 visant le prolongement de l'aqueduc et de l'égout pluvial ainsi que la réfection sur	85 800,00 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 (SUITE)

	le 3 ^e Rang de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (1 100 000 \$)	
2011-256	Règlement d'emprunt parapluie n° 2011-256 au montant de 800 000 \$ pour le pavage et planage de certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	3 200,00 \$
	Total	373 000,00 \$

Pour le refinancement des règlements prévu le 27 septembre 2021 :

Numéro	Titre	Montant
REGVSAD-2008-100	Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-100 sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue Détroit dans le Parc industriel François-Leclerc	20 400,00 \$
REVGSAAD-2010-200	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-200 au montant de 1,3 M pour la réfection de l'intersection Route 138/Jean-Juneau jusqu'à Tessier	749 100,00 \$
REGVSAD-2010-201	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-201 au montant de 1 452 500 million pour la Place des Générations	514 500,00 \$
REGVSAD-2010-204	Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-204 pour un montant de 7,5 M pour la réfection de tous les services publics et infrastructures de la rue Lionel-Groux	3 123 000,00 \$
	Total	4 407 000,00 \$

Le tout pour un total de 5 926 000,00 \$;

QUE les fonds soient puisés sur le surplus accumulé non affecté pour un total de 5 830 340 \$;

QUE les fonds soient puisés sur le solde du règlement d'emprunt fermé numéro *REGVSAD-2010-201 au montant de 1 452 500 million pour la Place des Générations* pour un total de 95 660 \$;

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-025

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-026

GREFFE — PROLONGATION DE DÉLAI — GESTION GT S.E.N.C., GESTION TUREX INC. ET 9282-6007 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-443 du 20 octobre 2020 relative à la renonciation au droit de préemption — Lot 6 334 428 — Gestion GT S.E.N.C., Gestion Turex inc. et 9282-6007 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution accordait au propriétaire et au futur acquéreur jusqu'au 1^{er} décembre 2020 pour signer l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel propriétaire demande un délai supplémentaire pour signer l'acte de vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente entre David Charland et/ou Gestion Éloi inc. et toute société à être formée et Gestion GT S.E.N.C. soit jusqu'au 31 janvier 2021, à défaut de quoi, la présente résolution sera caduque;

QUE toutes les autres conditions énumérées à la résolution 2020-443 demeurent.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-027

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 319 341 — 9283-2187 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat datée du 4 janvier 2021 de la compagnie 9283-2187 Québec inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 319 341 d'une superficie approximative de 8 461,4 m² du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dont copie est jointe au sommaire décisionnel. L'immeuble sera connu sous un nouveau numéro de lot;

DE vendre une partie du lot 6 319 341 d'une superficie approximative de 8 461,4 m² du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf à la compagnie 9283-2187 Québec inc., au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant total de 455 388 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du directeur des finances-trésorier attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-028

RESSOURCES HUMAINES — APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE CBA-2021-01 RELATIVE À L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la Convention collective signée entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA;

CONSIDÉRANT QUE les employés permanents bénéficient de l'assurance collective après une période d'essai de neuf (9) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'Employeur et le Syndicat souhaitent que les employés permanents puissent bénéficier de l'assurance collective dès l'entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des ressources humaines à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA afin que les employés embauchés pour un poste permanent puissent bénéficier de l'assurance collective dès leur entrée en fonction.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-029

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 7 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8459 datée du 31 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 7 au montant de 56 646,47 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-030

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 6 — TURCOTTE 1989 INC. — ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à l'entreprise Turcotte 1989 inc. pour le service technique pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2020 et 2021, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 21795 datée du 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture 21795 datée du 30 novembre 2020, d'une somme de 1 605,11 \$, plus taxes, à l'entreprise Turcotte 1989 inc. pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2020 et 2021;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-340-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-031

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 7 — TURCOTTE 1989 INC. — ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à l'entreprise Turcotte 1989 inc. pour le service technique pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2020 et 2021, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 21796 datée du 30 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture 21796 datée du 30 novembre 2020, d'une somme de 1 335,29 \$, plus taxes, à l'entreprise Turcotte 1989 inc. pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2020 et 2021;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-340-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-032

URBANISME — MODIFICATION AU PLAN DE RÉUTILISATION DU SOL — 181, CHEMIN DES JONCS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-349 du 31 août 2020 par laquelle le programme de réutilisation du sol pour le 181, chemin des Joncs, situé sur le lot 3 057 275 a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite modifier la toiture pour un toit en pente à deux versants en lieu et place d'un toit plat pour la résidence et le garage privé attaché;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation au sol et les matériaux de revêtement sont inchangés par rapport au projet approuvé par la résolution 2020-349;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la modification au programme de réutilisation du sol, pour l'immeuble sis au 181, chemin des Joncs, lot 3 057 275 en modifiant le plan d'architecture nommé dans la résolution 2020-349, en conformité de l'article 5.8.3 du Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeubles, par le plan d'architecture incluant la nouvelle toiture par Yvon Gilbert, technologue professionnel en architecture, projet « Résidence Robitaille-Bellemare », révision 4, daté du 8 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-033

URBANISME — DÉMOLITION — 431, ROUTE 138 — CONSTRUCTION MONT CHÂTEAU INC.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en date du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE opposition écrite n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 431, Route 138, lot 3 976 997, visant la démolition de la résidence datant de 1960, le lotissement en trois terrains et la construction de trois habitations unifamiliales en rangée constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par règlement;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal pour le même immeuble avec les conditions suivantes :

- respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste en les plans et conditions cités dans la présente résolution d'approbation de la démolition;
- plan d'implantation par Guillaume Caron, arpenteur-géomètre, minute 968, version 2, daté du 20 octobre 2020;
- plan d'architecture par David Lavoie, architecte, projet « maisons en rangée – 431, Route 138 », révision 2, daté du 9 décembre 2020;
- planter et conserver un minimum d'un arbre en cour avant, trois (3) arbres en cour arrière et un arbre en cour latérale pour chacune des deux propriétés ayant une cour latérale. Les arbres devront avoir un calibre minimal de 50 mm DHP;
- les accès véhiculaires (3) doivent être aménagés en asphalte ou pavé uni;
- les bacs à ordures et recyclage doivent se situer en cour latérale ou pour l'unité du centre dissimulé derrière un écran visuel opaque;
- le délai maximal pour compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant ou commencer la construction est de 6 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- le délai maximal pour compléter le programme de réutilisation du sol est de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- le montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux est de 61 000 \$;
- l'autorisation de la dérogation mineure déposée pour cet immeuble le 11 décembre 2020;

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, M. Marcel Desroches

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président vote

2021-034

URBANISME — DDM — 431, ROUTE 138 — CONSTRUCTION MONT CHÂTEAU INC.

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 décembre 2020, l'entreprise Construction Mont Château inc. a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 décembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 15 janvier 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, à 5 contre 1, d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 431, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 976 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction de trois habitations unifamiliales en rangée avec des marges de recul latérales gauche et droite à 5,02 m au lieu de $\geq 7,7$ m (correspondant à la hauteur du bâtiment projeté) comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Guillaume Caron, arpenteur-géomètre, minute 968, version 2, daté du 20 octobre 2020;
- Plan d'architecture par David Lavoie, architecte, projet « maisons en rangée – 431, Route 138 », révision 2, daté du 9 décembre 2020.

Rejetée à l'unanimité, le président vote

2021-035

URBANISME — DDM — 4560-D, RUE DE LA FUTAIE

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2020, Mme Chantale Vachon-Marceau a déposé une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 décembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 15 janvier 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil, à 5 contre 1, d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 4560-D, rue de la Futaie, connu et désigné comme étant le lot 2 811 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un garage privé intégré à la résidence avec les dérogations mineures suivantes aux prescriptions du *Règlement de zonage n° 480-85* :

- une marge de recul latérale droite pour la partie garage à 1,21 m au lieu de ≥ 1.5 m;
- une marge de recul latérale droite pour la partie habitable au 2^e étage du garage à 1,74 m au lieu de ≥ 2.0 m;
- une somme des marges latérales à 4,25 m au lieu de ≥ 5 m;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 2621, révision 3, daté du 23 décembre 2020;
- Plan d'architecture par M. Poulin, dessinateur en bâtiment, daté du 26 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-036

URBANISME — DDM — 4443, RUE MÉNARD

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 décembre 2020, M. Jean Taschereau a déposé une demande de dérogations mineures pour Mme Manon Gingras et M. Louis Robitaille;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 décembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 15 janvier 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au Conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 4443, rue Ménard (projeté), connu et désigné comme étant le lot projeté 6 403 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction éventuelle d'une habitation unifamiliale isolée dans une aire constructible avec les dérogations mineures suivantes :

- une marge de recul arrière minimale pour le bâtiment principal à 9 m au lieu de ≥ 18 m;
- une superficie minimale de cour arrière à 39,3 % au lieu de ≥ 40 %;

Le tout selon le plan montrant l'aire constructible avec une marge arrière de 9 m par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 15 332, daté du 30 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-037

URBANISME — DDM — 161, RUE ST-DENYS-GARNEAU — REPORT

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE reporter la demande de dérogation mineure relative au 161, rue St-Denys-Garneau à la séance du 2 février 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-038

URBANISME — PIIA — 21, RUE DE ROTTERDAM — TELUS COMMUNICATIONS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 21, rue de Rotterdam (sis sur le chemin du Réservoir), connu et désigné comme étant une partie du lot 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sous bail avec le propriétaire Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, visant la construction d'un bâtiment de 105,3 m² à des fins d'entreposage

d'équipements et qui serait annexé au bâtiment existant qui héberge le réseau filaire avec les conditions et obligations suivantes :

- le revêtement extérieur (murs et toiture) doit être uniforme pour l'ensemble du bâtiment projeté et existant;
- la toiture doit avoir deux versants afin d'être uniforme pour l'ensemble du bâtiment projeté et existant;

Le tout approuvé selon le document *Implantation et plan d'architecture « réfection de garage proposé »* par *Telus Communications Inc.*, daté du 29 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-039

URBANISME — PIIA — 120, RUE DE SINGAPOUR — IGI GESTION IMMOBILIÈRE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 120, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 368 544, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec la condition que les conteneurs à matières résiduelles soient situés en cour latérale tel qu'identifié sur le plan d'implantation du plan d'architecture nommé dans la présente résolution.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 15 281, révision 2, daté du 8 décembre 2020;
- Plan d'architecture par Luc Fontaine, architecte, projet « Métal Gilles Allard », révision 7, daté du 12 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-040

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-642 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-041

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 480-85, VISANT À AJUSTER LES NORMES APPLICABLES AUX ENSEIGNES APPARTENANT À LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 décembre 2020, un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 décembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 11 janvier 2021 par courriel à l'adresse à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec), G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-639 modifiant le Règlement n° 480-85, visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

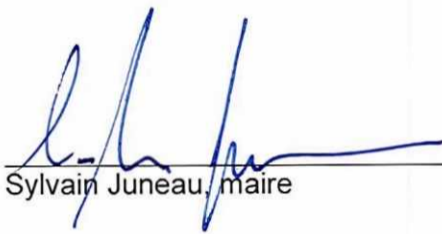
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 23 h 29.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière